

**CONSEIL COMMUNAL DU 05 JANVIER 2009**

**Présents :**

**M. DERMIENCE Robert, Bourgmestre – président  
Mrs. et Mme. CLOSSON Benoît, BUGHIN-WEINQUIN Anne, TAVIER  
Guillaume, Echevins, Mme DELVOSALLE Claudine, Conseillère et  
Présidente du C.P.A.S. ;**

**Mrs et Mme COLLIN Rudy, DETROZ Cécile, LAMBERT Etienne,  
DAMILOT Thierry, Bruno MEUNIER et PONCIN Arthur, Conseillers ;**

**Mr Alain DENONCIN, Secrétaire communal f.f.**

**ORDRE DU JOUR.**

1. Pacte de majorité. Modification.
2. Démission et élection de membres du C.P.A.S.

**LE CONSEIL COMMUNAL, réuni en séance publique,**

Le Président ouvre la séance à 18 heures.

**504.**

**1. PACTE DE MAJORITE. MODIFICATION.**

Vu l'article L1123-1 du Code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation, lequel organise la procédure d'un pacte de majorité pour la constitution du collège communal;

Vu le résultat des élections du 8 octobre 2006, duquel il résulte que les groupes politiques du conseil communal sont constitués de la manière suivante:

**Intérêts wellinois : 6 membres**

**ENSEMBLE : 4 membres**

**WUIT : 1 membre**

Vu le projet modificatif de pacte de majorité, signé par les groupes « Intérêts wellinois » et « Ensemble », déposé entre les mains du secrétaire communal en date du 18 décembre 2008 ;

Considérant que ce projet de pacte est recevable, car il :

- mentionne les groupes politiques qui y sont parties;
- contient l'indication du bourgmestre, des échevins et du président du CPAS pressenti;
- est signé par l'ensemble des personnes y désignées et par la majorité des membres de chaque groupe politique dont au moins un membre est proposé pour participer au collège.

En séance publique et par vote à haute voix,

**PROCEDE** à l'adoption du pacte de majorité proposé:

Par 9 voix et 1 abstention,

**ADOPTE** le pacte de majorité suivant:

**Bourgmestre:** Monsieur Robert DERMIENCE

**Echevins:**

1. Monsieur Thierry DAMILOT
2. Madame Anne BUGHIN-WEINQUIN
3. Monsieur Guillaume TAVIER

**Président du C.P.A.S. pressenti :** Monsieur Benoît CLOSSON

**Monsieur le conseiller Arthur PONCIN entre en séance.**

**504.**

## **2. PRESTATION DE SERMENT D'ECHEVIN.**

Vu la délibération de ce jour adoptant un pacte de majorité où les échevins sont désignés conformément à l'article L1123-1 du Code de la démocratie et de la décentralisation;

Vu l'article L1126-1 du Code de la démocratie et de la décentralisation, qui prévoit une prestation de serment des échevins entre les mains du bourgmestre qui vient lui-même de prêter serment;

Considérant que le prescrit de l'article L1123-8, § 2, al. 2 du Code de la démocratie et de la décentralisation est respecté, en ce sens que les deux sexes sont représentés parmi les échevins;

Considérant que le nouvel échevin désigné dans le pacte de majorité ne tombe pas dans un cas d'incompatibilité visé à l'article L1125-2;

Considérant dès lors que rien ne s'oppose à la validation de ses pouvoirs en tant qu'échevin ;

**DECLARE :**

Les pouvoirs de l'échevin Thierry DAMILOT sont validés.

Le bourgmestre, Mr Robert DERMIENCE, invite alors l'échevin élu à prêter entre ses mains et en séance publique le serment prévu à l'article L1126-1 du Code de la démocratie et de la décentralisation et dont le texte suit: «Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge.»

Prête serment, conformément à l'article 1123-8, § 3 in fine du Code de la démocratie et de la décentralisation : Thierry DAMILOT.

L'échevin est dès lors déclaré installé dans sa fonction.

La présente délibération sera envoyée à l'autorité provinciale.

**185.2. 3. ENTERINEMENT DES PROPOSITIONS POUR LE CPAS.**

Vu la démission de M. Bernard GEORGES en qualité de conseiller du C.P.A.S. transmise en date du 08.12.2008 et parvenue le 10.12.2008 ;

Vu la démission de M. Etienne REMACLE en qualité de conseiller du C.P.A.S. transmise en date du 09.12.2008 et parvenue le 10.12.2008 ;

Vu la démission de Mme Claudine DELVOSALLE en qualité de Présidente du C.P.A.S. transmise en date du 17.12.2008 et parvenue le 17.12.2008 ;

Vu la liste des candidats pour le conseil de l'Aide sociale déposée le 18 décembre 2008 par la liste I.W. ;

Vu la liste des candidats pour le conseil de l'Aide sociale déposée le 18 décembre 2008 par la liste « Ensemble » ;

Vu la liste du candidat pour le conseil de l'Aide sociale déposée le 23 décembre 2008 par la liste W.U.I.T. ;

Vu le décret du 08 décembre 2005 modifiant la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale ;

**ENTERINE** les présentations des candidats pour le conseil de l'Action sociale.

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>N° Registre national</b>	<b>Groupe politique / liste</b>	
<b>CLOSSON</b>	Benoît	1970 070106962	I.W.	
<b>LAURENT-ROSSION</b>	Gisèle	1941 041031085	I.W.	
<b>DENONCIN</b>	Thierry	1962 031716962	WUIT.	

**La séance est levée à 18 heures et 22 minutes.**

**Pour le Conseil communal**

**Le Secrétaire communal f.f.  
Alain DENONCIN**

**Le Président  
Robert DERMIENCE**